



**Stratégie Territoriale de Prévention de la Délinquance et de Sécurité  
2016-2018**

## Sommaire

---

<b>Le Mot de la Présidente.....</b>	<b>P.2</b>
<b>Les enjeux pour le territoire.....</b>	<b>P.3</b>
<b>Mode Opérateur.....</b>	<b>P.5</b>
<b>Axe n°1 : Prévention en direction des jeunes exposés à la délinquance.....</b>	<b>P.9</b>
<b>Objectif n°1: Enrayer le décrochage scolaire.....</b>	<b>P.10</b>
<b>Objectif n°2 : Lutte contre les violences en milieu scolaire dont les violences sexistes et discriminatoires ; lutte contre les conduites perturbatrices.....</b>	<b>P.12</b>
<b>Objectif n°3 : Renforcer la lutte contre la consommation de produits addictifs.....</b>	<b>P.16</b>
<b>Objectif n°4 : Favoriser l'accès à l'insertion, la formation, l'emploi des jeunes délinquants..</b>	<b>P.18</b>
<b>Objectif n°5 : Développer un tissu de médiateurs sociaux dans les quartiers de l'île...P.22</b>	
<b>Axe n°2 : Prévention des violences faites aux femmes, des violences intra-familiales. Aide aux victimes.....</b>	<b>P.25</b>
<b>Objectif n°1 : Mise en place de structures d'accueil.....</b>	<b>P.26</b>
<b>Objectif n°2 : Parentalité.....</b>	<b>P.32</b>
<b>Axe n°3 : Sécuriser les zones propices à l'atteinte à la sécurité publique.....</b>	<b>P.37</b>
<b>Objectif n°1 : Prévention des troubles à la tranquillité publique.....</b>	<b>P.38</b>
<b>Objectif n°2 : Déployer la vidéoprotection.....</b>	<b>P.46</b>
<b>Le paraphe des signataires.....</b>	<b>P.48</b>

## **Mot de la Présidente du Conseil Territorial**

---

Nous vous présentons aujourd'hui, la première « Stratégie Territoriale de Prévention de la Délinquance et de Sécurité », dans un contexte marqué par des statistiques préoccupantes en matière de délinquance, et ce malgré une baisse en 2014.

La Loi du 5 mars 2007, accentue le rôle du « Maire », donc de la Présidente du Conseil Territorial de Saint-Martin, dans le cadre du pilotage et de l'animation de la politique de Prévention de la Délinquance du territoire.

Afin de mieux répondre aux problématiques induites par la délinquance - l'insécurité, le malaise social, et les risques liés comme la baisse de la fréquentation touristique - la Collectivité de Saint-Martin, avec le soutien de l'Etat, a décidé de mettre en place une « Stratégie Territoriale de Prévention de la Délinquance et de Sécurité » qui soit adaptée aux besoins du territoire.

Cette stratégie est le fruit du travail de l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de la Prévention de la Délinquance, la Sécurité, l'Education et de manière générale auprès de la Jeunesse.

Le Plan Territorial de Prévention de la Délinquance et de Sécurité a été signé le 25 mars 2014 en Comité restreint du CLSPD. La présente « stratégie Territoriale de Prévention de la Délinquance et de Sécurité » succède au Contrat Local de Sécurité, qui date du 19 Novembre 2004. Elle est signée pour 3 ans (2016-2018), et prévoit 28 actions concrètes allant dans le sens « d'un Saint-Martin plus sûr ».

La Collectivité de Saint-Martin a fourni des efforts significatifs en matière de prévention et de lutte contre la délinquance :

- Mise en place d'un CLSPD dès 2004 ;
- Réorganisation de la Police Territoriale avec la prévision d'embauche d'autres agents pour 2016 ;
- Mise en place du dispositif de vidéo protection dès 2010 et redéploiement du dispositif en 2016.

La Collectivité continue son engagement, par la mise en œuvre d'un Diagnostic Local de Sécurité, qui contribuera à alimenter ses travaux et permettra d'étayer ce présent document.

La réussite de cette « Stratégie Territoriale de Prévention de la Délinquance et de Sécurité » sera liée à l'engagement de l'ensemble des acteurs du territoire, au côté de la Collectivité de Saint-Martin et de l'Etat.

**Aline HANSON.**

## Les enjeux pour le territoire

Le Comité restreint du CLSPD, s'est tenu le lundi 7 décembre 2015 en présence d'un Représentant de l'Etat, de la Collectivité et le Vice-Procureur.

A cette occasion, il a été présenté et validé l'ensemble des actions (28 au total), proposés par les 3 groupes de travail thématiques du CLSPD.

Ces actions tournent autour des 3 thématiques suivantes :

1. Prévention de la récidive ;
2. Prévention des violences faites aux femmes, des violences intra-familiales, Aides aux victimes ;
3. Sécuriser les zones propices à l'atteinte à la sécurité publique.

Donc, aujourd'hui au travers de cette Assemblée plénière, c'est de rendre compte des travaux des groupes de travail thématiques du CLSPD.

Ce dernier document est le résultat de l'ensemble des acteurs du territoire, intervenant dans le domaine de la Prévention, la Sécurité, l'Education et de manière générale la Jeunesse. Par un travail concerté dans le cadre des groupes thématiques du CLSPD, les participants ont fait un bilan de leurs actions, fait remonter les dysfonctionnements, les défaillances des dispositifs et ont apporté des pistes de réflexions, des solutions.

De ce travail, il en ressort la 1<sup>ère</sup> Stratégie Territoriale de prévention de la délinquance et de sécurité, qui sera menée et conduite sur 3 années par la Collectivité et l'Etat (2016-2017-2018).

Le diagnostic territorial du Contrat de Ville, a aussi beaucoup nourri et alimenter la réflexion dans les groupes de travail.

En 2016, la Collectivité engagera un Diagnostic Local de Sécurité qui permettra d'étayer, d'alimenter voire de corriger les actions de la Stratégie Territoriale de Prévention de la Délinquance et de Sécurité.

Au niveau de la gouvernance, il sera mis en place des groupes de travail territorialisé (cellule de veille géographique), afin de permettre de mener une politique de prévention de la délinquance encore plus proche de la population. De surcroit, cela contribuera à mieux impliquer le citoyen de Saint-Martin, dans cette démarche de prévention de la délinquance.

Par ailleurs, il va être défini un nouveau règlement intérieur du CLSPD (le dernier date du 23 octobre 2007). Il s'agit aujourd'hui, fort des nouvelles orientations de la Collectivité et de l'Etat de rendre encore plus effectif ce Conseil Local de Prévention de la Délinquance (CLSPD). Ce document contribuera à améliorer la transmission d'informations auprès de la Collectivité afin qu'elle puisse affiner sa stratégie de prévention de la délinquance (conformément aux dispositions de la Loi du 5 mars 2007).

Donc, cette assemblée plénière représente un nouveau souffle pour le CLSPD de Saint-Martin, qui stratégiquement auprès des partenaires montrera que la Collectivité avec le soutien de l'Etat est solidaire et attentif au bien-être et la quiétude de la population de l'île de Saint-Martin.

La présente Stratégie territoriale succède au Contrat Local de Sécurité (CLS) du 19 novembre 2004. Elle s'inscrit dans le cadre légal prévu par les textes législatifs et réglementaires et tient compte des spécificités locales qui justifient la mise en place de modes opératoires adaptés.

Elle constitue le plan d'actions du CLSPD.

### I. Attributions et rythme des réunions du Comité restreint

---

#### 1. Attributions

Le comité restreint constitue l'organe de pilotage de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la Stratégie Territoriale de Prévention de la Délinquance et de Sécurité, dispositif opérationnel.

Il a vocation à approuver et à suivre les modalités de mise en œuvre des actions du CLSP, et à approuver leur bilan et leur évaluation.

Il prend toute initiative pour mettre en œuvre les actions de prévention et de sécurité dans le cadre de la politique définie par le CLSPD.

Lors de ses réunions, le comité restreint évoque :

- la situation bimestrielle de la délinquance présentée par le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie sur l'île.
- le rapport d'activité bimestriel de la police territoriale en matière de sécurité et de tranquillité publique ;
- le rapport d'activité du Parquet et du siège sur les dossiers relatifs à Saint Martin ;
- l'évolution de la situation en matière de délinquance, de déviance, de situations sociales préoccupantes dans les Etablissements scolaires (collèges, lycée) : absentéisme scolaire, faits de violence, point élèves exclus temporairement ou définitivement, troubles au bon fonctionnement des établissements...

Le comité restreint priorise les actions dont chaque acteur du CLSPD a la charge dans le respect des champs de compétence de chacun. A cette fin, il émet, le cas échéant, une recommandation au(x) groupe(s) de travail qui intègre(nt) cet élément lors de la restitution de ses travaux en configuration plénière.

## 2. Rythme et forme des réunions du comité restreint

Le comité restreint se réunit tous les deux mois ou à la demande de l'un de ses membres. Toutefois, il peut être convoqué d'urgence lors de la survenance d'événements graves ayant entraîné une intervention importante des forces de sécurité et susceptible de porter atteinte à l'ordre ou à la tranquillité publique.

Cette cellule de crise à laquelle pourra être associée toute personne ou représentant institutionnel concerné aura vocation à prévenir le maintien ou l'aggravation du niveau de gravité de la situation à gérer dans l'instant les incidences de ces faits tant en termes de communication que d'actions à mener dans le moyen terme.

## II. Attributions de l'Assemblée plénière

---

Le Conseil réuni en séance plénière dresse le constat de la situation en matière de prévention et de sécurité, assure le suivi et l'animation de la Stratégie Territoriale de Prévention de la Délinquance et de Sécurité ainsi que l'échange d'information entre services et avec la population.

Conformément aux dispositions de l'article D 2211 - 4 du Code général des Collectivités locales, le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance est informé au moins une fois par an des caractéristiques et de l'évolution de la délinquance ainsi que des actions entreprises notamment au titre de la coopération avec les autorités de Sint-Maarten.

Lors de ses réunions sous la présidence de la Présidente du Conseil territorial, le conseil plénier évoque :

- la restitution des travaux éventuels conduits par des groupes de travail ;

- la programmation et la mise en œuvre du plan d'action territorialisé de la Stratégie Territoriale de Prévention de la Délinquance et de Sécurité.

Le président du CLSPD ou l'un des membres des trois collèges peut proposer à ses partenaires toute action jugée utile ou nécessaire pour obtenir la réduction de la délinquance, du sentiment d'insécurité et d'impunité.

## III. Les groupes de travail thématiques

---

### 1. Attributions

Les commissions thématiques sont des instances de concertation et d'analyse appelées à débattre des problématiques intéressant le CLSPD, par exemple : bruit, incivilités, errance, toxicomanie, aide à la parentalité, prévention de la récidive, prise en charge des sortants de prison...

Leur finalité est de proposer, à partir d'un diagnostic partagé ou état des lieux, des projets d'actions concertées.

### 2. Organisation et Fonctionnement

L'opportunité de la création de nouvelles commissions thématiques est décidée par le comité restreint. Les membres de ces groupes de travail peuvent collégialement décider d'intégrer

d'autres partenaires dont la collaboration sera jugée utile. Les travaux de ces groupes de travail doivent être rapportés et débattus au comité restreint et à l'Assemblée plénière.

#### **IV. Cellule éducative élargie**

---

Les établissements scolaires du territoire font face à des problématiques (absentéisme, décrochage scolaire) qui influent sur la scolarité des jeunes et leur insertion sur le marché de l'emploi.

Les objectifs de la Cellule éducative élargie :

- Favoriser la mobilisation des acteurs compétents afin de traiter les situations déviantes (trouble au bon fonctionnement de l'établissement, absentéisme...) chez les élèves des établissements du territoire ;
- Organiser une continuité éducative pour les jeunes qui quittent prématurément le système scolaire sans diplôme, ni qualification.

Cette cellule s'adresse principalement, aux élèves absentéistes chroniques ou décrocheurs et jeunes quittant le système scolaire sans qualification.

Après un diagnostic par établissement, la mise en place de la cellule porte sur la mobilisation et l'animation du réseau des acteurs selon un schéma à déterminer par établissement scolaire. Elle n'a pas pour vocation à se substituer aux méthodes et pratiques des équipes éducatives des établissements scolaires.

#### **V. Les groupes de travail territorialisés**

---

##### **1. Attributions**

Ces groupes de travail sont la traduction d'une démarche de proximité visant un territoire ciblé.

Ils ont une triple mission :

- identifier les risques à travers une observation dynamique des facteurs d'insécurité sur un territoire donné.
- repérer les moyens de réduire les risques et d'aider à la prise de décision quant aux actions à mettre en œuvre par le C.L.S.P.D.
- recenser la demande sociale de sécurité.

##### **2. Organisation et Fonctionnement**

Les groupes de travail territorialisés sont composés des partenaires utiles à la production d'un diagnostic et d'actions correctrices sur le quartier ou sur le site retenu. Ces cellules de veille



peuvent également, aux côtés des autres acteurs, organiser des réunions de quartiers, des séminaires, des forums avec la population sur les questions de prévention, de sécurité, de solidarité... Ces démarches doivent favoriser la rencontre des habitants et des différentes institutions. L'opportunité de la création de nouvelles cellules de veille est décidée par le comité restreint. Les cellules de veille et les groupes de travail thématique doivent assurer un partage des informations et se réunissent autant de fois qu'il est nécessaire.

## VI. Evaluation de la Stratégie de Prévention de la Délinquance et de Sécurité

---

### 1. Evaluation des actions

Des indicateurs d'évaluation seront prévus pour chaque action.

Il s'agit :

D'indicateurs d'activité permettant de s'assurer de la réalité de la mise en œuvre de l'action

D'indicateurs de résultats permettant d'apprécier l'impact de l'action conduite

### 2. Evaluation globale

Chaque année, une évaluation globale (délinquance, actions mises en œuvre, fonctionnement) sera effectuée pour être présentée et discutée en Assemblée plénière.

**Axe n°1 :**

**Prévention en direction des jeunes exposés à la délinquance**

**Objectif n°1 : Enrayer le décrochage scolaire.**

**FICHE-ACTION n° 1.1.1**  
**Maison Familiale Rurale**

<b>PRIORITE</b>	Prévenir le décrochage scolaire.
<b>INTITULE DE L'ACTION</b>	Maison Familiale Rurale.
<b>IDENTIFICATION DE LA PROBLEMATIQUE</b>	La problématique du décrochage scolaire attire l'attention de l'Education Nationale et des autorités publiques (Collectivité et Etat). Il est important aujourd'hui de pouvoir assurer la réussite des jeunes de l'île et cela en apportant des solutions innovantes et en adéquation avec les difficultés rencontrées par nos jeunes (manque d'encadrement au niveau de la famille, adaptabilité de l'enseignement...).
<b>OBJECTIFS</b>	La Maison Familiale Rurale a pour objectifs de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Concourir à l'éducation, à la formation par alternance des adolescents en décrochage scolaire,</li> <li>• Participer à l'insertion professionnelle,</li> <li>• Favoriser le développement durable du territoire.</li> </ul>
<b>PUBLIC ET TERRITOIRE CIBLE</b>	Les jeunes du territoire, à partir de 14 ans, rencontrant des difficultés scolaires et nécessitant une prise en charge spécifique.
<b>PORTEUR DU PROJET</b>	Association à définir.
<b>PARTENAIRES</b>	Education Nationale, Fédération des entreprises, la CCISM, Initiatives Saint-Martin.
<b>MOYENS D'ACTION ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>	La Collectivité a missionné une étude de marché en 2013 qui a été concluante. Aujourd'hui, il s'agit pour la Collectivité et l'Etat, sur la base d'un cahier des charges précis, de lancer un appel à projet en direction des associations de l'île pour la mise en œuvre de cette structure.
<b>FINANCEMENT</b>	Collectivité de Saint-Martin, Ministère de l'Agriculture, Fonds Social Européen. Coût de l'action : 140 000 euros (mise à disposition des locaux par la Collectivité).
<b>CALENDRIER PREVISIONNEL</b>	A déterminer.
<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>	Semestriellement : Statistiques-Tableaux de bord de fonctionnement et nombre de jeunes intégrés dans la structure et ayant quitté la structure.
<b>INDICATEURS D'EVALUATION</b>	Enquête de satisfaction auprès des jeunes ayant intégré la structure ; Rapport d'évaluation annuel : taux de réussite.

**Objectif n° 2 :**  
**Lutte contre les violences en milieu scolaire dont les**  
**violences sexistes et discriminatoires ;**  
**lutte contre les conduites perturbatrices**

**FICHE-ACTION n° 1.2.1**  
**Cellule de veille éducative**

<b>PRIORITE</b>	Accompagnement des élèves en voie de rupture ou en rupture scolaire.
<b>INTITULE DE L'ACTION</b>	Cellule de veille éducative élargie.
<b>IDENTIFICATION DE LA PROBLEMATIQUE</b>	Les établissements scolaires du territoire font face à des problématiques (absentéisme, décrochage scolaire qui influent sur la scolarité des jeunes et son insertion sur le marché de l'emploi.
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser la mobilisation des acteurs compétents afin de traiter les situations déviantes (trouble au bon fonctionnement de l'établissement, absentéisme...) chez les élèves des établissements du territoire ;</li> <li>• Organiser une continuité éducative pour les jeunes qui quittent prématurément le système scolaire sans diplôme, ni qualification ;</li> </ul>
<b>PUBLIC ET TERRITOIRE CIBLE</b>	Elèves absentéistes chroniques ou décrocheurs ; Jeunes quittant le système scolaire sans qualification ;
<b>PORTEUR DU PROJET</b>	La Collectivité de Saint-Martin.
<b>PARTENAIRES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La Brigade de Prévention de Délinquance Juvénile ;</li> <li>▪ La Police Territoriale ;</li> <li>▪ Le Pôle Cohésion Sociale et Protection des populations de la Préfecture ;</li> <li>▪ La Direction Enfance et Famille ;</li> <li>▪ La Direction de l'Inclusion Sociale ;</li> <li>▪ La Mission Prévention/Sécurité (CLSPD) ;</li> <li>▪ Les chefs d'Etablissement scolaire du second degré ;</li> <li>▪ Les Assistantes Sociales Education Nationale ;</li> <li>▪ La PJJ.</li> </ul>
<b>MOYENS D'ACTION ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>	Après un diagnostic par établissement, la mise en place de la cellule porte sur la mobilisation et l'animation du réseau des acteurs selon un schéma à déterminer par établissement scolaire. Elle n'a pas pour vocation à se substituer aux méthodes et pratiques des équipes éducatives des établissements scolaires.
<b>FINANCEMENT</b>	Aucun.
<b>CALENDRIER PREVISIONNEL</b>	1 <sup>er</sup> semestre 2016.
<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>	Bilan trimestriel des situations traitées ;
<b>INDICATEURS D'EVALUATION</b>	<p>Variation des données de l'absentéisme scolaire ;</p> <p>Bilan : jeunes insérés en formation et en emploi, jeunes sans solution d'insertion.</p>

**FICHE-ACTION n° 1.2.2**  
**Exposition 13-18**

<b>PRIORITE</b>	Développement de l'apprentissage de la citoyenneté
<b>INTITULE DE L'ACTION</b>	Exposition 13 - 18, questions de justice
<b>IDENTIFICATION DE LA PROBLEMATIQUE</b>	A l'instar des autres composantes de la population, les mineurs méconnaissent le rôle de l'autorité judiciaire ainsi que leur place en tant qu'usager tout en étant avides de la découvrir. La reconstitution d'un procès organisée dans le cadre de la semaine de la citoyenneté en Mars 2003 avait été fortement appréciée.
<b>OBJECTIFS</b>	- Informer les jeunes sur le fonctionnement du système judiciaire  - Susciter leur questionnement et une prise de conscience sur leurs droits et leurs devoirs
<b>PUBLIC ET TERRITOIRE CIBLE</b>	Les classes de 5 <sup>ème</sup> , 4 <sup>ème</sup> , 3 <sup>ème</sup> des trois collèges Les classes de seconde, première, terminale du Lycée Polyvalent Les classes techniques B.E.P, C.A.P, Bac pro du Lycée d'Enseignement Professionnel  Les jeunes fréquentant les associations sportives et de quartier
<b>PORTEUR DU PROJET</b>	Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
<b>PARTENAIRES</b>	Foyer socio éducatif du Collège Mont des Accords : 9 classes Foyer socio éducatif du Collège Soualigua : 33 classes Collège Quartier d'Orléans Lycée polyvalent des Iles du Nord : Associations intéressées dans les quartiers
<b>METHODE</b>	Envoi du programme d'intervention aux établissements scolaires et au chef de projet C.L.S.P.D Diffusion de l'exposition dans les établissements scolaire suivie d'un débat entre les intervenants et les jeunes. Questionnaire d'évaluation
<b>MOYENS D'ACTION ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>	Durée des formations : première session, du 22 au 26 novembre Au sein des établissements scolaires, les projections sont co - organisées par un agent de justice de la P.J.J basé en Guadeloupe et par les personnels de la P.J.J de Saint Martin Pour la seconde phase, les associations auront été sollicitées préalablement au sein du C.L.S.P.D
<b>FINANCEMENT</b>	Prise en charge du coût du CD ROM, des moyens informatiques de diffusion (ordinateur portable, vidéoprojecteur) et des frais de déplacement de l'agent de justice pour la première session par la D.D.P.J.J
<b>CALENDRIER PREVISIONNEL</b>	1 <sup>ère</sup> session : semaine 48 du mois de Novembre, Deuxième session et troisième session au cours de l'année 2005
<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>	Nombre de jeunes formés
<b>INDICATEURS D'EVALUATION</b>	Réactivité du public (motivation des jeunes)

**FICHE-ACTION n° 1.2.3**  
**Mesure responsabilisation**

<b>PRIORITE</b>	Enseigner chez les jeunes le sens du devoir et les sens moraux, civiques.
<b>INTITULE DE L'ACTION</b>	Les mesures de responsabilisation (ets du 2 <sup>nd</sup> degré).
<b>IDENTIFICATION DE LA PROBLEMATIQUE</b>	Manque de mesures éducatives et scolaires visant à la responsabilisation de l'élève déviant.
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaffirmer le respect des règles ;</li> <li>- Limiter les exclusions des élèves déviants en vue de prévenir le risque de déscolarisation ;</li> <li>- Participer à l'instruction morale et civique de l'enfant par la sanction.</li> </ul>
<b>PUBLIC ET TERRITOIRE CIBLE</b>	Elèves déviants des établissements scolaires du 2 <sup>nd</sup> degré.
<b>PORTEUR DU PROJET</b>	Education Nationale.
<b>PARTENAIRES</b>	Etablissements scolaires du 2 <sup>nd</sup> degré ; Associations d'insertion ; Etat (PJJ, BPDJ...) ; Collectivité.
<b>MOYENS D'ACTION ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>	Cette action consiste en la mise en place de mesures de responsabilisation en direction d'élèves déviants des établissements scolaires. Il s'agit par les cellules de veilles, les conseils de disciplines, de pouvoir sanctionner l'élève tout en l'éduquant à la citoyenneté et le vivre en société. Il sera mis à disposition de structures étrangères à l'établissement afin d'y accomplir des tâches et réfléchir sur les conséquences qu'ont entraîné ses actes de déviance. Il lui sera demandé de produire un écrit sur la question afin de l'exposer à ces camarades de classe.
<b>FINANCEMENT</b>	A définir.
<b>CALENDRIER PREVISIONNEL</b>	Courant 2016
<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>	Rencontre Bi-hebdomadaire afin de suivre l'évolution du jeune dans sa mesure.
<b>INDICATEURS D'EVALUATION</b>	Evaluation de l'impact du dispositif sur les bénéficiaires et mesure de la récurrence chez les publics ciblés par un rapport annuel.



**Objectif n° 3 :**  
**Renforcer la lutte contre la consommation de produits  
addictifs**

**FICHE-ACTION n° 1.3.1**  
**Campagne de prévention de produits addictifs**

<b>PRIORITE</b>	Sensibiliser la population ainsi que le public scolaire du territoire de Saint Martin aux dangers de la conduite sous l'emprise de produits stupéfiants et d'alcool.
<b>INTITULE DE L'ACTION</b>	Campagne de sensibilisation à la conduite sous influence de produits stupéfiants et l'alcool
<b>IDENTIFICATION DE LA PROBLEMATIQUE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Banalisation de la consommation d'alcool et de produits stupéfiants sur le territoire notamment chez les jeunes.</li> <li>• Conduite irresponsable des chauffeurs des deux roues et singulièrement les jeunes ;</li> <li>• Consommation croissante de mélanges de stupéfiants et d'alcool</li> </ul>
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Eduquer la population, particulièrement les jeunes dans une démarche responsable et durable face à l'alcool et aux produits stupéfiants : effets, risques et conséquences.</li> </ul>
<b>PUBLIC ET TERRITOIRE CIBLE</b>	La population, les jeunes ainsi que le public des quartiers prioritaire définis par la politique de la ville : Quartier Orléans/ Sandy Ground
<b>PORTEUR DU PROJET</b>	Collectivité de Saint Martin, l'Etat
<b>PARTENAIRES</b>	Education Nationale, Police Territoriale ; Gendarmerie Nationale ; Conseil de quartier ; Association de quartiers, les médias locaux Le Centre Hospitalier Louis Constant FLEMING
<b>MOYENS D'ACTION ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intervention de professionnel dans les écoles par la mise en place de stand afin d'informer, éduquer, et responsabiliser les jeunes.</li> <li>• Séance d'information dans les quartiers prioritaire du territoire</li> <li>• Mobilisation des medias locaux afin de sensibiliser le grand public.</li> <li>• Mise en place de contrôlé routier conjointe Police territoriale Gendarmerie</li> </ul>
<b>FINANCEMENT</b>	Politique de la Ville.
<b>CALENDRIER PREVISIONNEL</b>	2 <sup>ND</sup> semestre 2016 (Avril-Juin 2016).
<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>	Réunions hebdomadaires de suivi et rapports mensuels.
<b>INDICATEURS D'EVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de visiteurs des stands (fiches de présence) ;</li> <li>▪ Nombre de participants au concours ;</li> <li>▪ Nombre d'élèves sensibilisés (fiche de présence) ;</li> <li>▪ Changements comportementaux au niveau scolaire (fiche de présence, rapports aux autres, statistiques des consommations, absence d'alcool dans les établissements...).</li> <li>▪ Bilan des associations impliquées dans la campagne.</li> <li>▪ Bilan des professionnels de santé.</li> </ul>

**Objectif n° 4 :**  
**Favoriser l'accès à l'insertion, la formation, l'emploi des  
jeunes délinquants**

**FICHE-ACTION n° 1.4.1**  
Plate-Forme de réinsertion

<b>PRIORITE</b>	Développement des dispositifs de prise en charge des personnes placés sous-main de justice et les sortants de prison.
<b>INTITULE DE L'ACTION</b>	Plate-forme de réinsertion.
<b>IDENTIFICATION DE LA PROBLEMATIQUE</b>	Manque de dispositif d'encadrement et d'accompagnement des personnes placées sous-main de justice et des sortants de prison.
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer l'encadrement et le suivi personnes placées sous-main de justice et des sortants de prison.</li> <li>- Par une prise en charge des personnes placées sous-main de justice et des sortants de prison, contribuer à la prévention de la récidive de ces publics et de ce fait à la lutte contre la délinquance.</li> </ul>
<b>PUBLIC ET TERRITOIRE CIBLE</b>	<p>Personnes placées sous-main de justice et sortants de prison ;</p> <p>Tout le territoire de Saint-Martin.</p>
<b>PORTEUR DU PROJET</b>	SPIP-Collectivité de St-Martin
<b>PARTENAIRES</b>	Pôle Emploi- Liaisons Dangereuses- Bailleurs sociaux- CGSS.
<b>MOYENS D'ACTION ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>	Ce dispositif consiste en l'accompagnement et le suivi des personnes placées sous-main de justice et sortants de prison, par une prise en charge au niveau professionnel, social et sanitaire. Ainsi des accords seront signés avec certains organismes institutionnels ou autres afin de rendre effectif ce dispositif : Professionnel : Pôle Emploi, CCI, Initiatives St-Martin, AIDSMD ; Social : Sécurité Sociale, CAF, bailleurs sociaux ; Sanitaire : Liaisons Dangereuses, CMP, Hôpital de St Martin.
<b>FINANCEMENT</b>	A définir selon les conventions de partenariat qui seront signées.
<b>CALENDRIER PREVISIONNEL</b>	2 <sup>nd</sup> semestre 2016.
<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>	Rédaction de rapports mensuels concernant les personnes reçues et les problématiques identifiées.
<b>INDICATEURS D'EVALUATION</b>	Evaluation de l'impact du dispositif sur les bénéficiaires et mesure de la récidive chez les publics ciblés par un rapport annuel.

**FICHE-ACTION n° 1.4.2**  
**Guichet Unique de l'insertion**

<b>PRIORITE</b>	Mise en place d'une plateforme sous la forme d'un guichet unique afin de répondre aux besoins en matière d'insertion des publics en difficultés dans les quartiers plus particulièrement les 16/25 ans.
<b>INTITULE DE L'ACTION</b>	« Guichet Unique de l'insertion »
<b>IDENTIFICATION DE LA PROBLEMATIQUE</b>	Le constat actuel démontre qu'il y a recrudescence de personnes en grande difficulté sociale dans certains quartier du territoire notamment une population jeune vivant en marge de la société, ne possédant aucune connaissance des structures ainsi que les institutions qui pourrait leurs apporter une aide.
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement du lien social ;</li> <li>• Rapprochement entre les populations en difficultés dans les quartiers et les institutions ;</li> <li>• Réduire les inégalités au sein des quartiers ;</li> <li>• Privilégier l'insertion sociale des publics en difficultés dans les quartiers particulièrement les jeunes ;</li> <li>• Prévention de la récidive : établir un suivi des jeunes en difficultés dans les quartiers afin d'éviter basculer dans la délinquance</li> </ul>
<b>PUBLIC ET TERRITOIRE CIBLE</b>	Les quartiers prioritaires délimités par la Politique de la Ville ; Les quartiers ciblés par le projet : Quartier d'Orléans, Sandy-Ground, Grand-Case, St Louis, Rambaud, Colombier ; Les jeunes et les personnes en difficulté d'insertion.
<b>PORTEUR DU PROJET</b>	Association « I Love my Neighborhood ».
<b>PARTENAIRES</b>	Etat, Pole Emploi, ARS, Initiative St-Martin, la Sécurité Sociale, la Caisse d'Allocations Familiales, les Liaison dangereuses/Maison des Ados, Pôle Solidarités et Familles, Pôle Dév Humain, Service A.I.O, CCISM, Semsamar, Association AZ service, Association St Louis fête, association MAD TWOZ, association des locataires Semsamar, fondation for Hope,
<b>MOYENS D'ACTION ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>	Le projet consiste en la mise en place d'un guichet unique ayant une représentation de diverses institutions qui concourent à l'insertion des publics en difficultés ;  Une permanence mensuelle sera assurée au sein de chaque quartier par les divers partenaires de l'action.  Grâce au partenariat entrepris avec un certain nombre d'associations, nous aurons une coordination ainsi qu'une promotion de proximité au sein des quartiers concernés.
<b>FINANCEMENT</b>	Financement Contrat de Ville adossé au « Relais Services Public »
<b>CALENDRIER PREVISIONNEL</b>	1 <sup>er</sup> semestre 2016
<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>	Réunion de coordination avec les partenaires concernés par le dispositif ;
<b>INDICATEURS D'EVALUATION</b>	<p>Nombre de personnes reçues ;</p> <p>Nombre de dossiers traités ;</p> <p>Enquête de satisfaction des usagers et problématiques soulevés.</p>

**FICHE-ACTION n° 1.4.3**  
**Marché d'insertion**

<b>PRIORITE</b>	Développement d'actions d'insertion en direction des publics les plus fragiles.
<b>INTITULE DE L'ACTION</b>	Marché d'insertion en direction des publics les plus éloignés de l'emploi
<b>IDENTIFICATION DE LA PROBLEMATIQUE</b>	Des jeunes sortants du système scolaire de façon prématurée rencontrent des difficultés à trouver un emploi. Souvent au bord de la marginalisation, ils peuvent être sujets à un glissement vers la délinquance.
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Occuper les jeunes des quartiers défavorisés du territoire afin qu'ils ne basculent pas dans la délinquance ;</li> <li>- Favoriser l'insertion professionnelle et sociale des jeunes les plus éloignés de l'emploi ;</li> </ul>
<b>PUBLIC ET TERRITOIRE CIBLE</b>	Les jeunes des quartiers difficiles du territoire notamment prioritaires du Contrat de Ville (Sandy-Ground et Quartier d'Orléans).
<b>PORTEUR DU PROJET</b>	Collectivité de Saint-Martin
<b>PARTENAIRES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Associations et structures d'insertion du territoire :</li> <li>- AIDS M ;</li> <li>- Sandy-Ground On the Move Insertion ;</li> <li>- SXM Horizon ;</li> <li>- EME.</li> </ul>
<b>MOYENS D'ACTION ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>	<p>La Collectivité de Saint-Martin a lancé un marché d'insertion à l'attention des structures d'insertion. L'idée est de pouvoir embaucher dans chaque quartier les jeunes les plus éloignés de l'emploi et en grandes difficultés sociales.</p> <p>Total de 28 jeunes.</p> <p>Ce marché est composé de 4 lots :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nettoyage des abords routiers ;</li> <li>2. Nettoyage des plages ;</li> <li>3. Nettoyage des cimetières ;</li> <li>4. Nettoyage des marchés.</li> </ol>
<b>FINANCEMENT</b>	Collectivité de Saint-Martin.
<b>CALENDRIER PREVISIONNEL</b>	1 <sup>er</sup> semestre 2016.
<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>	<p>Typologie des jeunes entrés dans ce dispositif (sexe, âge, niveau d'étude, problématiques sociales et professionnelles, quartiers de résidence...) ;</p> <p>Nombre de jeunes formés à travers ce dispositif ;</p> <p>Nombre de jeunes entrés en accompagnement social ;</p> <p>Nombre de jeunes ayant trouvé un emploi avant la fin du contrat ;</p> <p>Nombre ayant décroché avant la fin du contrat de travail ;</p>
<b>INDICATEURS D'EVALUATION</b>	<p>Nombre de sorties positives à l'issue de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entrées en formation ;</li> <li>- Créations d'entreprises ;</li> <li>- Contrats de travaux (CDD, CDI).</li> </ul>

**Objectif n° 5 :**  
**Développer un tissu de médiateurs sociaux dans les quartiers  
de l'île**

**FICHE-ACTION n° 1.5.1**  
**Dispositif d'animation des quartiers et occupation des jeunes**

<b>PRIORITE</b>	Dans le cadre de la Prévention de la Délinquance, développement d'activités au sein des quartiers prioritaires du Contrat de Ville en direction des jeunes en difficulté, favoriser leur épanouissement.
<b>INTITULE DE L'ACTION</b>	Dispositif d'animation et d'occupation des jeunes dans les quartiers.
<b>IDENTIFICATION DE LA PROBLEMATIQUE</b>	Manque de lien entre le monde scolaire et les quartiers prioritaires du Contrat de Ville. Jeunes pris en charge dans le cadre de l'école mais hors du temps scolaire se trouvent livrer à lui-même. Il s'agit de pallier à cela, en créant un lien cohérent et logique entre ces deux mondes.
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la cohésion sociale entre les différentes couches de la population Saint-Martinoise ;</li> <li>-Contribuer à la restauration ou au renouement des liens entre les jeunes, jeunes adultes et leurs parents ou les détenteurs de l'autorité parentale ;</li> <li>-Conscientiser les élèves fréquentant les établissements scolaires des risques encourus de vouloir adopter un comportement anormal, d'appartenir à des bandes ... ;</li> <li>-Assurer une présence dissuasive aux abords des établissements scolaires pour prévenir les bagarres ou tous types de débordements ou de troubles à l'ordre public ;</li> <li>-Réaliser, en complémentarité du travail mené par les adultes-relais présents dans les enceintes des établissements, une véritable médiation, à travers l'instauration d'un dialogue et d'une relation de confiance ;</li> <li>-Prévenir la délinquance dans les différents quartiers et zones dites sensibles.</li> </ul>
<b>PUBLIC ET TERRITOIRE CIBLE</b>	Jeunes des quartiers prioritaires du Contrat de Ville : Quartier d'Orléans et Sandy-Ground.
<b>PORTEUR DU PROJET</b>	Collectivité de St-Martin et l'Etat
<b>PARTENAIRES</b>	Pôle Emploi, ACED, AIDS, Centre hospitalier Louis Constant FLEMING, Liaison Dangereuses, SGOMI, Bailleurs sociaux, CGSS, CCISM, Initiative St Martin, CAF,
<b>MOYENS D'ACTION ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>	Ce dispositif consiste en la mise en place de médiateurs par binôme au sein des quartiers prioritaires du Contrat de Ville du territoire. La priorité sera donnée au secteur de Sandy-Ground puis Quartier d'Orléans.
<b>FINANCEMENT</b>	Contrat de Ville de Saint-Martin ; Année 2016 : 78 030 euros ; COM : 39 015 euros ; Etat : 39 015 euros.
<b>CALENDRIER PREVISIONNEL</b>	Courant 2016
<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de résolutions de conflits inter-personnes et conflits institutions-usagers ;</li> <li>▪ Nombre de situations d'aide aux personnes en difficulté traitées ;</li> <li>▪ Nombre de situations, d'informations, d'orientations apportées aux personnes en difficulté ;</li> <li>▪ Faits d'incivilité et de délinquance portés à la connaissance des médiateurs.</li> </ul>
<b>INDICATEURS D'EVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de jeunes suivis ayant amélioré leur fréquentation scolaire,</li> <li>▪ Progression sur la fiche d'évaluation du comportement,</li> <li>▪ Nombre de solutions positives.</li> </ul>



**FICHE-ACTION n° 10**  
**Prévention Spécialisée**

<b>PRIORITE</b>	Participer à la Prévention de la délinquance dans les quartiers de l'île de Saint-Martin et particulièrement les quartiers prioritaires du nouveau contrat de ville : Sandy-Ground et Quartier d'Orléans.
<b>INTITULE DE L'ACTION</b>	Développement de la Prévention spécialisée sur le territoire de Saint-Martin
<b>IDENTIFICATION DE LA PROBLEMATIQUE</b>	Depuis la fermeture du SCEP de l'APAIIS en 2005, il n'a pas existé d'autres initiatives de prévention spécialisée sur le territoire. Les équipiers de rue de l'ACED, aujourd'hui médiateurs sociaux font un travail intéressant et conséquent dans le secteur de Sandy-Ground. Il s'agit aujourd'hui de pouvoir aller plus loin dans la démarche et créer un Service et Club d'Education Spécialisée intervenant sur l'ensemble du territoire.
<b>OBJECTIFS</b>	Les objectifs du développement de la Prévention Spécialisée sur le territoire : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mener des actions éducatives visant à aider les jeunes à se prendre en charge dans leur vie professionnelle, de leur travail et de leurs loisirs ;</li> <li>• Contribuer au maintien ou au rétablissement des règles de vie sociale au sein des quartiers difficiles du territoire notamment les zones prioritaires du Contrat de Ville : Quarter d'Orléans et Sandy-Ground ;</li> <li>• Prévenir la marginalisation et les risques d'inadaptation sociale des jeunes des quartiers difficiles du territoire ;</li> </ul>
<b>PUBLIC ET TERRITOIRE CIBLE</b>	Les jeunes des quartiers difficiles du territoire notamment les zones prioritaires du contrat de Ville : Sandy-Ground et Quartier d'Orléans.
<b>PORTEUR DU PROJET</b>	Collectivité de Saint Martin et l'Etat.
<b>PARTENAIRES</b>	Pôle Emploi, associations de quartiers et d'éducation populaires, RSMA, Initiatives Saint-Martin.
<b>MOYENS D'ACTION ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>	Dans le cadre du nouveau contrat de Ville, il sera lancé une étude de milieu afin d'élaborer une cartographie spécifique de la délinquance du territoire. Ensuite, fort de ce diagnostic, un appel à projet sera lancé sur la base d'un cahier des charges, en direction des structures du territoire. L'association retenue devra s'engager à travailler en collaboration avec l'ensemble des forces vives du territoire afin de poursuivre son but.
<b>FINANCEMENT</b>	Contrat de Ville, Collectivité. Coût de l'action : 500 000 euros.
<b>CALENDRIER PREVISIONNEL</b>	A déterminer.
<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>	A déterminer.
<b>INDICATEURS D'EVALUATION</b>	Impact du dispositif sur l'évolution générale de la délinquance.

**AXE 2 :**  
**Prévention des violences faites aux femmes,**  
**des violences intra-familiales. Aides aux victimes.**

**Objectif n° 1 :**  
**Mise en place de structures d'accueil**

### FICHE-ACTION n°2.1.1

#### Accueil, hébergement des femmes victimes de violences conjugales

<b>INTITULE DE L'ACTION 1</b>	<b>Accueil, accompagnement et hébergement des femmes victimes de violences conjugales</b>
<b>IDENTIFICATION DE LA PROBLEMATIQUE</b>	Existence de permanence d'accueil physique et téléphonique / Associations Existence d'un accueil de jour et d'un hébergement d'urgence des femmes et de leurs enfants assurés par le milieu associatif, le Manteau de St-martin. La capacité d'accueil et la durée sont limitées. Absence d'hébergement transitoire permettant de la mise en œuvre d'un parcours d'insertion socio-professionnel ; formation, logement social,....
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Assurer une mise à l'abri au-delà de l'accueil d'urgence jusqu'au relogement.</li><li>• Assurer la protection des femmes dans un lieu secret dédié à ce dispositif</li><li>• Mettre en place un dispositif d'accompagnement de la mère avec prise en compte des conséquences induites chez l'enfant</li><li>• Garantir l'accès aux droits</li></ul>
<b>PUBLIC</b>	Femmes victimes de violences familiales
<b>PORTEUR DU PROJET</b>	ETAT
<b>PARTENAIRES</b>	Association le MANTEAU Association FORCES Collectivité Bailleurs sociaux.....
<b>MOYENS D'ACTION ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>	Appel à projet
<b>FINANCEMENT</b>	Etat
<b>CALENDRIER</b>	2016-2017
<b>INDICATEURS D'EVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Quantification des hébergements et des accompagnements</li><li>➤ Durée des hébergements</li><li>➤ Nombre de relogements</li></ul>

**FICHE-ACTION n°2.1.2**

**Accueil sans hébergement des femmes victimes de violences conjugales, orientation, accompagnement**

<b>AXE 2</b>	<b>AMELIORER LA PRISE EN CHARGE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES ET INTRA FAMILIALES</b>
<b>INTITULE DE L'ACTION 2</b>	<b>Accueil sans hébergement des femmes victimes de violences conjugales, orientation, accompagnement</b>
<b>IDENTIFICATION DE LA PROBLEMATIQUE</b>	Fortes disparités des procédures d'accueil, d'orientation et d'accompagnement des femmes victimes qui ont besoin d'être écoutées, accompagnées sans quitter le domicile conjugal. Manque de procédure d'accueil Absence de coordination entre les associations qui assurent cet accueil.
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer le dispositif existant par une définition exacte du parcours de la femme victime,</li> <li>• Garantir l'accès aux droits</li> <li>• Sécurisation du parcours des femmes</li> </ul>
<b>PUBLIC</b>	Femmes victimes de violences conjugales
<b>PORTEUR DU PROJET</b>	Réseau associatif
<b>PARTENAIRES</b>	Le Manteau, Famm Vayan, Adel, Liaisons Dangereuses, Soroptimist -Etat Collectivité
<b>MOYENS D'ACTION ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Un numéro de téléphone dédié aux femmes victimes de violences conjugales</li> <li>➤ Un protocole d'accompagnement définissant le rôle des partenaires et du réseau associatif</li> </ul>
<b>FINANCEMENT</b>	FIPD, Ministère des droits aux femmes
<b>CALENDRIER PREVISIONNEL</b>	2015- 2017
<b>INDICATEURS D'EVALUATION</b>	Formalisation d'un protocole d'accueil partagé Opérationnalité d'un numéro d'appel Nombre de personnes en accueil physique et téléphonique Nombre de personnes accompagnées Nombre et typologie des orientations

### FICHE-ACTION n° 2.1.3

#### Améliorer la prise en charge des femmes victimes de violences conjugales et intra-familiales

<b>AXE 2</b>	<b>AMELIORER LA PRISE EN CHARGE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES ET INTRA FAMILIALES</b>
<b>INTITULE DE L'ACTION 3</b>	<b>Référent pour les femmes victimes de violence conjugale</b>
<b>REFERENCE REGLEMENTAIRE</b>	<b>Circulaire SDFE/DPS n°2008-159 du 14 mai 2008</b> relative à la mise en place de référents pour les femmes victimes de violences au sein du couple.
<b>IDENTIFICATION DE LA PROBLEMATIQUE</b>	Multiplicité des intervenants dans le parcours de la femme victime Manque de coordination des acteurs locaux dans la lutte contre les violences faites aux femmes Nécessité impérieuse de cohérence dans la prise en charge des femmes victimes
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer une prise en charge globale,</li> <li>• Assurer une mission de coordination de proximité,</li> <li>• Mobiliser l'ensemble des acteurs autour de cette problématique,</li> <li>• S'assurer de l'adaptation de la réponse apportée aux femmes victimes de violences conjugales.</li> </ul>
<b>PUBLIC</b>	Femmes victimes de violences conjugales
<b>PORTEUR DU PROJET</b>	Association /Appel à projet de l'Etat
<b>PARTENAIRES</b>	COM-Préfecture-Associations-Gendarmerie-Police Territoriale-Procureur
<b>MOYENS D'ACTION ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>	Appel à projet
<b>FINANCEMENT</b>	Dispositif « référent pour les femmes victimes de violences au sein du couple »
<b>CALENDRIER PREVISIONNEL</b>	2016- 2017
<b>INDICATEURS D'EVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Un comité de pilotage</b> se réunira semestriellement pour analyse des réponses apportées en termes d'accueil, d'accompagnement, d'hébergement et d'accès aux droits.</li> <li>➤ <b>Une consolidation</b> est réalisée au niveau national.</li> <li>➤ Amélioration de la prise en charge des femmes victimes</li> <li>➤ Optimisation des moyens</li> <li>➤ Amélioration de la coordination des acteurs</li> </ul>

#### **FICHE-ACTION 2.1.4**

### **Amélioration de l'information des publics et des professionnels**

<b>AXE 2</b>	<b>AMELIORER LA PRISE EN CHARGE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES ET INTRA FAMILIALES</b>
<b>INTITULE DE L'ACTION 4</b>	<b>AMELIORATION DE L'INFORMATION DES PUBLICS ET DES PROFESSIONNELS</b>
<b>IDENTIFICATION DE LA PROBLEMATIQUE</b>	Manque de coordination dans les actions de sensibilisation, d'information et de communication. Absence de supports d'information et de communication adaptés et exhaustifs
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Conforter un réseau partenarial efficient,</li><li>• Accompagner les associations dans leurs actions,</li><li>• Sensibiliser les parents et les enfants sur la violence intra familiale.</li><li>• Mobiliser les acteurs pour une prévention dans la lutte contre la violence faites aux femmes</li><li>• Mutualisation des moyens humains et matériels</li></ul>
<b>PUBLIC</b>	Tout public et professionnels
<b>PORTEUR DU PROJET</b>	COM : Direction Communication et PSF (puis le référent pour les femmes victimes de violences après mise en place).
<b>PARTENAIRES</b>	Ensemble des acteurs concernés ; Etat, COM, réseau associatif, CLSPD, gendarmerie, procureur, ....
<b>MOYENS D'ACTION ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>	Elaboration d'un support d'information tout public, Elaboration d'un guide de procédure à l'usage des professionnels Création d'un annuaire social
<b>FINANCEMENT</b>	1000€
<b>CALENDRIER PREVISIONNEL</b>	2016-2018
<b>INDICATEURS D'EVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Production des livrables ; supports, guide, annuaire</li><li>➤ Accessibilité et opérationnalité des outils</li><li>➤ Diffusion des outils</li><li>➤ Enquête de satisfaction</li></ul>

**FICHE-ACTION n°2.1.5**  
**Charte d'engagement des acteurs**

<b>AXE 2</b>	<b>AMELIORER LA PRISE EN CHARGE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES ET INTRA FAMILIALES</b>
<b>INTITULE DE L'ACTION 5</b>	<b>CHARTRE D'ENGAGEMENT DES ACTEURS</b>
<b>IDENTIFICATION DE LA PROBLEMATIQUE</b>	Un Turn over récurrent des professionnels institutionnels qui entraîne : Une discontinuité de l'action publique Une perte d'efficacité et d'efficience de l'action publique
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sécuriser la pérennité de l'action publique</li> <li>• Favoriser l'émergence d'actions collectives</li> <li>• Formaliser l'engagement et la contribution des institutionnels sur le territoire saint-martinois</li> </ul>
<b>PUBLIC</b>	Acteurs institutionnels
<b>PORTEUR DU PROJET</b>	COM-ETAT
<b>PARTENAIRES</b>	Acteurs contributifs
<b>MOYENS D'ACTION ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>	Constitution d'un groupe projet institutionnel pour l'élaboration d'une charte d'engagement : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Identification des rôles et contributions de chaque institution</li> <li>✓ Expression des valeurs communes et des objectifs partagés</li> <li>✓ Formalisation du document</li> <li>✓</li> </ul>
<b>FINANCEMENT</b>	
<b>CALENDRIER PREVISIONNEL</b>	2016
<b>INDICATEURS D'EVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤</li> <li>➤ Elaboration et validation de la Charte d'engagement par l'ensemble des acteurs concernés</li> <li>➤ Effectivité de la continuité des actions et des partenariats</li> <li>➤ Identification de l'existence de la Charte dans les différentes actions du champ de la lutte contre la violence faite aux femmes</li> </ul>



**Objectif n° 2 :  
Parentalité**

## FICHE-ACTION n° 2.2.1

### Ecole des parents

<b>PRIORITE</b>	Mise en place d'un programme d'action autour de la parentalité destinée aux parents d'élèves repéré au sein du conseil pour les droits des familles. Cette action s'articulera sous la forme d'ateliers divers.
<b>INTITULE DE L'ACTION</b>	ECOLE DES PARENTS « Je m'engage »
<b>IDENTIFICATION DE LA PROBLEMATIQUE</b>	Le constat actuel démontre clairement que depuis la mise en place et l'animation du conseil des droits et devoirs des familles, il y a de plus en plus un manque d'engagements des parents dans leurs vies de familles. Le CLSPD à travers ses relations, notamment avec le collège Monts Des Accords réalise que la plupart des familles reçues sont issu du quartier de Sandy Ground. Il revient au CLSPD d'avoir une attention particulière à ceci sachant que le quartier cité ci-dessus se trouve dans le zonage établi par la politique de la ville.
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les parents sur leurs droits et leurs devoirs.</li> <li>• Permettre aux parents d'affirmer leurs autorité parentale au regard de la loi.</li> <li>• Sensibiliser les parents sur la nécessité de s'impliquer dans la vie sociale de leurs enfants.</li> <li>• Permettre aux parents de mieux gérer leur foyer.</li> <li>• Favoriser les relations entre les parents et les enfants.</li> </ul>
<b>PUBLIC ET TERRITOIRE CIBLE</b>	Les parents d'élèves des collèges et du lycée résident au sein de la zone prioritaire délimitée par la politique de la ville.
<b>PORTEUR DU PROJET</b>	Foundation for Hope and Music Development.
<b>PARTENAIRES</b>	Les services sociaux de la COM, CAF, Sécurité Sociale, Un juriste, Un psychologue, Une conseillère économie sociale et familiale, les services sociaux de l'état.
<b>MOYENS D'ACTION ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>	La concrétisation de ce programme d'action sur la parentalité, sera la mise en place de trois ateliers phare qui aura pour objectifs de faciliter les démarches futures des parents qui auront assisté. <b>Juriste</b> : Un atelier droit de droit sera animer par un juriste afin d'inculquer aux parents leurs droits et leurs devoirs. <b>Psychologue</b> : Un psychologue aura la tâche d'aider les parents participants à l'atelier de pouvoir améliorer leurs biens être, leurs qualité de vie ainsi que la relation entre parents et enfants. <b>Conseillère économie sociale et familiale</b> : La conseillère économie et sociale fera une expertise de la situation sociale et financière des parents afin de pouvoir les apporter des réponses concrète ou les orienter vers les services compétant <b>Café parents</b> : Atelier d'expression ou les parents échanges sur des thèmes choisie par eux-mêmes et animé par un professionnel.
<b>FINANCEMENT</b>	Contrat de Ville : 15 000 euros.
<b>CALENDRIER PREVISIONNEL</b>	1 <sup>er</sup> semestre 2015.
<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>	Instauration de réunion de fonctionnement et d'évaluation pour faire le point, réajuster les actions. Mise en place de fiche de présence pour les participants aux divers ateliers
<b>INDICATEURS D'EVALUATION</b>	L'élaboration de grilles d'évaluation et d'enquêtes de satisfaction permettra de s'enquérir du ressenti des participant.

**FICHE-ACTION n°2.2.2**  
**Forum des parents**

<b>PRIORITE</b>	Soutien à la parentalité : Développement de la citoyenneté et le respect du sanctuaire que représente l'école chez les parents.
<b>INTITULE DE L'ACTION</b>	Forum des parents
<b>IDENTIFICATION DE LA PROBLEMATIQUE</b>	Méconnaissance de certains parents du monde scolaire utile à un encadrement et un accompagnement de leurs enfants.
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présenter le monde scolaire et ses difficultés quotidiennes rencontrées</li> <li>- Rapprocher l'école et la famille en vue d'une meilleure communication et réussite des élèves.</li> </ul>
<b>PUBLIC ET TERRITOIRE CIBLE</b>	Les parents en particulier ceux qui sont insuffisamment présentes dans la vie scolaire de leur(s) enfant(s) ;
<b>PORTEUR DU PROJET</b>	La Collectivité de Sant Martin, l'Etat et l'Education Nationale
<b>PARTENAIRES</b>	Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile (B.P.D.J) Police Territoriale Centre Médico-Psychologique Caisse d'Allocations Familiales (CAF) Association des parents d'élève de l'école primaire de Quartier d'Orléans Association ZEP Les Clubs Rotaract et Rotary Saint-Martin Nord
<b>MOYENS D'ACTION ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>	Il sera proposé aux parents des stands où ils pourront se documenter et trouver des renseignements utiles et nécessaires à un bon déroulement de la scolarité de leurs enfants.  Puis un débat sera ouvert sur le thème de la violence à l'école et sur ses conséquences. Cela permettra de recueillir le sentiment des parents et mieux les accompagner dans les difficultés rencontrées dans le cadre de la scolarité de leur(s) enfant(s).
<b>FINANCEMENT</b>	Politique de la ville
<b>CALENDRIER PREVISIONNEL</b>	
<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>	Nombre de participants et nombres de partenaires participant à l'opération.
<b>INDICATEURS D'EVALUATION</b>	Retour des parents par un questionnaire de retour de satisfaction qui sera remis.

**FICHE-ACTION n ° 2.2.3**  
**Club des parents**

<b>PRIORITE</b>	Mise en place d'un espace de rencontre et d'échange a l'attention des parents, afin de favoriser la communication intrafamiliale et dynamiser le lien entre l'école et la famille.
<b>INTITULE DE L'ACTION</b>	Club des Parents
<b>IDENTIFICATION DE LA PROBLEMATIQUE</b>	Il est constaté que certains parents rencontrent énormément de difficultés dans l'exercice de leur rôle et autorité parentale.
<b>OBJECTIFS</b>	<p>Le Club des parents poursuit les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Valoriser et accompagner les parents dans leur rôle d'éducateur ;</li> <li>• Favoriser les échanges d'expériences, le lien social et la solidarité ;</li> <li>• Renforcer la participation des parents dans la scolarité de leurs enfants ;</li> <li>• Favoriser le lien entre les parents et les enfants.</li> </ul>
<b>PUBLIC ET TERRITOIRE CIBLE</b>	Les familles dans les divers quartiers du territoire, spécifiquement les familles des quartiers prioritaires définis par la politique de la ville : Quartier d'Orléans et Sandy-Ground.
<b>PORTEUR DU PROJET</b>	Education nationale et Collectivité.
<b>PARTENAIRES</b>	CAF, Sécurité Sociale, la Préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, Les conseils de quartiers, Les association de quartiers
<b>MOYENS D'ACTION ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>	<p>Instaurer dans chaque quartier du territoire, un Club des parents qui sera le lieu de rencontre d'échanges et de partage de la famille.</p> <p>Ceci permettra aux familles de se réunir de participer à des ateliers divers, d'échanger sur des thèmes choisi par eux-mêmes. L'animation de ce dispositif se fera par la mise en place comité de coordination incluant divers services de la Collectivité, de l'éducation nationale, de l'Etat et du monde associatifs afin de faciliter la prise en charge des familles.</p> <p>Les rencontres seront effectuées tous les 15 jours.</p>
<b>FINANCEMENT</b>	A définir budget après consultation des deux chefs-file : Education Nationale et la Collectivité.
<b>CALENDRIER PREVISIONNEL</b>	A définir
<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>	Mise en place de réunions techniques bimestrielles avec les partenaires concernés afin de faire le point, réajuster les actions.
<b>INDICATEURS D'EVALUATION</b>	<p>Mise en place de fiche de présence pour les participants aux divers ateliers ;</p> <p>L'élaboration de grilles d'évaluation et d'enquêtes de satisfaction permettra de s'enquérir du ressenti des participants.</p>

**FICHE-ACTION n° 2.2.4**  
**Stage de parentalité**

<b>PRIORITE</b>	Responsabiliser les parents.
<b>INTITULE DE L'ACTION</b>	Stage de parentalité
<b>IDENTIFICATION DE LA PROBLEMATIQUE</b>	Insuffisance sur le territoire d'actions en direction des parents défailants.
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsabiliser les parents sur leur mission d'éducation, afin de prévenir la délinquance des mineurs due à une carence familiale grave</li> <li>• Apporter un soutien éducatif sur un temps limité de manière à les engager dans un processus de changement</li> </ul>
<b>PUBLIC ET TERRITOIRE CIBLE</b>	Parents d'enfants de moins de 16 ans, et dont le comportement relève une carence de l'autorité parentale.  Tout le territoire.
<b>PORTEUR DU PROJET</b>	Appel à projet de la Justice.
<b>PARTENAIRES</b>	Tribunal d'instance de Saint-Martin, Collectivité de Saint-Martin, CGET (Etat).
<b>MOYENS D'ACTION ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>	Le Vice-Procureur prononcera Les peines consistant aux parents défailants à suivre un stage de parentalité. L'association retenue pour effectuer cette prestation, convoquera les familles et sera chargée de la mise en œuvre de la peine. A l'issue, elle fera un retour au Vice-Procureur du succès ou pas de la peine.
<b>FINANCEMENT</b>	Politique de la Ville : FIPD.
<b>CALENDRIER PREVISIONNEL</b>	A définir par la Justice.
<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>	Réunions à mi-parcours au cours du stage.
<b>INDICATEURS D'EVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de participants aux stages ;</li> <li>▪ Nombre de parents assidus, « décrocheurs » ;</li> <li>▪ Nombre de récidives.</li> </ul>

**AXE n° 3 :**  
**Sécuriser les zones propices à l'atteinte à la sécurité  
publique**

**Objectif n° 1 :**  
**Prévention des troubles à la tranquillité publique**

**FICHE-ACTION n°3.1.1**  
**Cellule de veille géographique**

<b>PRIORITE</b>	Instauration d'un comité de suivi concourant à la prévention de la délinquance notamment la tranquillité publique dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.
<b>INTITULE DE L'ACTION</b>	Cellules de veille géographiques.
<b>IDENTIFICATION DE LA PROBLEMATIQUE</b>	La Collectivité et l'Etat, garants de la sécurité sur le territoire notamment la tranquillité publique, ont constaté le développement de la délinquance de voie publique, violence intra-familiales et tout ce qui concoure de manière générale au sentiment d'insécurité (ivresse de voie publique, établissements de nuit...).
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification et gestion des problématiques propre aux quartiers du territoire ;</li> <li>• Lutter contre l'oisiveté des jeunes dans les quartiers du territoire ;</li> <li>• Gérer les incivilités dans les quartiers du territoire.</li> </ul>
<b>PUBLIC ET TERRITOIRE CIBLE</b>	Le public des quartiers prioritaire défini par la politique de la ville Quartier Orléans/ Sandy Ground
<b>PORTEUR DU PROJET</b>	Collectivité de Saint Martin et l'Etat
<b>PARTENAIRES</b>	Police Territoriale ; Gendarmerie Nationale ; Conseil de quartier ; Association de quartiers
<b>MOYENS D'ACTION ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>	Dans le cadre du CLSPD, une réunion mensuelle sera tenue dans les quartiers prioritaires du Contrat de Ville (Sandy-Ground et Quartier d'Orléans) afin de faire remonter les problématiques et y apporter des solutions par des projets, en suivant les situations délicates et mobilisant les services compétents.
<b>FINANCEMENT</b>	Aucun
<b>CALENDRIER PREVISIONNEL</b>	1 <sup>er</sup> semestre 2016 (Avril-Juin 2016).
<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>	Faire le point sur les dossiers traités et en cours de traitements
<b>INDICATEURS D'EVALUATION</b>	Nombres de réunions tenues ; Enquêtes sur le sentiment d'insécurité dans les quartiers de la Politique de la Ville



### FICHE-ACTION n° 3.1.2

#### Poste de proximité Police Territoriale/Gendarmerie Nationale

<b>PRIORITE</b>	Développement de la proximité et la prévention au niveau des quartiers les plus défavorisés du territoire de Saint-Martin.
<b>INTITULE DE L'ACTION</b>	Poste de proximité Police Territoriale/Gendarmerie Nationale.
<b>IDENTIFICATION DE LA PROBLEMATIQUE</b>	Certains quartiers du territoire sont exposés à une délinquance de voie publique et de sentiment d'insécurité liés à la situation sociale des habitants. Ainsi, les forces de l'ordre interviennent (Police Territoriale/Gendarmerie Nationale) qu'en cas de répression. Donc, il s'agit de les positionner aussi en tant qu'acteurs actifs de la prévention des infractions et garants de leur sécurité.
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser une politique de prévention, lutte contre de la délinquance de proximité ;</li> <li>- Permettre une implication des habitants des quartiers ciblés, en tant que collaborateurs de la prévention de la délinquance ;</li> <li>- Favoriser le lien social des habitants se sentant souvent marginalisés et négligés par les autorités publiques ;</li> <li>- Combattre le sentiment d'insécurité dans ces quartiers et favoriser la tranquillité publique.</li> </ul>
<b>PUBLIC ET TERRITOIRE CIBLE</b>	<p>Les jeunes et les personnes en difficultés d'insertion sociale.</p> <p>Les quartiers prioritaires du nouveau contrat de ville.</p>
<b>PORTEUR DU PROJET</b>	Collectivité de St-Martin
<b>PARTENAIRES</b>	Police Territoriale ; Gendarmerie Nationale.
<b>MOYENS D'ACTION ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>	La Collectivité de Saint-Martin mettra des locaux à disposition pour la mise en œuvre des points d'écoute. Ils seront tenus par des policiers territoriaux et des Gendarmes qui seront à l'écoute de la population sur les troubles à l'ordre public, les conflits de voisinage et autres éléments concernant la tranquillité publique.
<b>FINANCEMENT</b>	<p>Le recrutement de Policiers territoriaux et l'équipement nécessaire aux points d'écoute : matériels informatiques, mobiliers et autres fournitures bureautiques.</p> <p>Montant à définir.</p>
<b>CALENDRIER PREVISIONNEL</b>	Premier semestre 2016.
<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>	<p>Rédaction de rapports mensuels concernant le nombre de personnes s'étant rendu aux points d'écoute.</p> <p>Le nombre d'interventions dans ces quartiers liées aux informations reçues des points d'écoute et le nombre de conflits résolus.</p>
<b>INDICATEURS D'EVALUATION</b>	Impact de ce dispositif sur la délinquance dans les quartiers ciblés.

### FICHE-ACTION n° 3.1.3

#### Campagne de prévention de violence notamment avec armes

<b>PRIORITE</b>	Mise en place d'une campagne de sensibilisation sur les violences, notamment les violences avec armes au sein des écoles et des quartiers. Cette campagne sera relayée à la population à travers les médias.
<b>INTITULE DE L'ACTION</b>	Violence ça suffit !!! Arrêtons !!! « we fed up no more violence !!! »
<b>IDENTIFICATION DE LA PROBLEMATIQUE</b>	Nous avons constaté depuis quelques temps une recrudescence de délits tels que (crimes, vols à l'arrachée, braquage avec armes, règlement de compte). Le CLSPD dans sa mission de prévention de la délinquance sur le territoire lance une campagne de sensibilisation sur les problématiques liées à la violence urbaine.
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les jeunes en milieu scolaire sur les risques encourus (pénaux et civils) lorsqu'ils se livrent à des actes de violence.</li> <li>• Sensibiliser les jeunes dans les quartiers sur les problématiques relatives à la violence et son impact dans leur environnement.</li> <li>• Sensibiliser les parents sur leur rôle à jouer afin de prévenir le basculement de leurs enfants dans la délinquance.</li> <li>• Favoriser un engagement citoyen contre la violence.</li> <li>• Réduire les tensions sociales, le vandalisme et la délinquance sur le territoire.</li> <li>• Réduire le sentiment d'insécurité sur le territoire.</li> </ul>
<b>PUBLIC ET TERRITOIRE CIBLE</b>	La zone prioritaire délimitée par la politique de la ville Les collèges et le Lycée ; De façon générale l'ensemble de la population et son territoire.
<b>PORTEUR DU PROJET</b>	Le Rotaract Saint-Martin Nord.
<b>PARTENAIRES</b>	Jeunesse Soutaligua, la maison des ados, Clubs services, médias de l'île, Gendarmerie, Associations sportives, l'Office du Tourisme, association des commerçants, Police Territoriale. Conseils et association de quartiers, l'Education Nationale, la Collectivité et l'Etat.
<b>MOYENS D'ACTION ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>	Le Rotaract coordonnera cette campagne qui consistera par des courts-métrages (diffusés sur le réseau du câble local) sensibilisant sur la violence et ces conséquences. Une sensibilisation sera faite dans l'ensemble des établissements du secondaire de l'île. Il sera aussi demandé le concours des différents médias afin de sensibiliser la population de façon générale (spots radio, journaux et internet).
<b>FINANCEMENT</b>	Aucun.
<b>CALENDRIER PREVISIONNEL</b>	1 <sup>er</sup> semestre 2016 (3 mois).
<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>	Réunions hebdomadaires visant à suivre ce projet.
<b>INDICATEURS D'EVALUATION</b>	Variation des données sur le nombre de délits et crimes commis avec armes à feu.

### FICHE-ACTION 3.1.4

#### Convention de coordination Police Territoriale/Gendarmerie Nationale

<b>PRIORITE</b>	Améliorer la coordination des forces opérantes concourant à la prévention, la lutte contre la délinquance et la sécurité du territoire.
<b>INTITULE DE L'ACTION</b>	Convention de coordination de la Police Territoriale de Saint-Martin et de la Gendarmerie Nationale.
<b>IDENTIFICATION DE LA PROBLEMATIQUE</b>	Les forces de l'ordre du territoire notamment la Police Territoriale et la Gendarmerie Nationale travaillent chacun dans leur cadre de compétences. Une plus grande concertation et coopération permettrait de rendre plus efficace la stratégie de prévention et de lutte contre la délinquance du territoire.
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la stratégie de sécurité et de prévention de la délinquance sur le territoire ;</li> <li>• Favoriser l'échange d'informations et de mutualiser les efforts et équipements en vue de lutte contre la délinquance ;</li> <li>• Combattre le sentiment d'insécurité ;</li> <li>• Rendre plus visible la stratégie de prévention de la délinquance et de la sécurité auprès de la population ;</li> <li>• Mettre en synergie les compétences des forces de l'ordre concernées pour un Saint-Martin plus sûr et paisible.</li> </ul>
<b>PUBLIC ET TERRITOIRE CIBLE</b>	Toute la population du territoire de Saint-Martin.
<b>PORTEUR DU PROJET</b>	L'Etat et la Collectivité de Saint-Martin.
<b>PARTENAIRES</b>	Police Territoriale ;  Gendarmerie Nationale.
<b>MOYENS D'ACTION ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>	La Préfète Déléguée et la Présidente signeront cette convention de coordination qui déterminera les moyens de mise en œuvre de l'échange d'informations, de collaboration des agents et de mutualisation des ressources. Une réunion sécurité sera tenue tous les 15 jours afin de faire le point sur la collaboration des forces de l'ordre (Etat/COM) et les stratégies à rectifier et/ou à mettre en œuvre.
<b>FINANCEMENT</b>	Aucun.
<b>CALENDRIER PREVISIONNEL</b>	1 <sup>er</sup> semestre 2016.
<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>	Nombre d'interventions communes de policiers territoriaux et de gendarmes ;  Appréciation du sentiment de sécurité des habitants du territoire ;  Nombre de réunion sécurité permettant la régulation de la convention ;
<b>INDICATEURS D'EVALUATION</b>	Impact du dispositif sur les chiffres de la délinquance générale ;

### FICHE-ACTION n° 3.1.5

#### Charte pour l'animation, l'occupation et l'épanouissement des jeunes

<b>PRIORITE</b>	Participer activement à la prévention, la lutte contre la délinquance, en impliquant l'ensemble des acteurs du territoire (institutions : Etat et Collectivité, associations de quartiers).
<b>INTITULE DE L'ACTION</b>	Charte pour l'animation, l'occupation et l'épanouissement des jeunes des quartiers prioritaires du Contrat de Ville de Saint-Martin.
<b>IDENTIFICATION DE LA PROBLEMATIQUE</b>	Les habitants des quartiers prioritaires du Contrat de Ville se sentent souvent négligés des pouvoirs publics. Il s'agit de les rassurer de l'implication des institutions qui œuvrent pour l'amélioration de leur cadre de vie, de leur bien-être et de leur épanouissement. Ces éléments matérialisés par un document.
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fixer un cadre de coopération entre l'Etat, la Collectivité et les associations des quartiers prioritaires du Contrat de Ville, afin de donner accès à une programmation concourant à l'animation, l'occupation et à l'épanouissement de sa jeunesse ;</li> <li>• Permettre la mise en place d'un projet global en faveur de la jeunesse des quartiers prioritaires favorisant ainsi une démultiplication des actions en direction de ces jeunes ;</li> <li>• Favoriser la diffusion, la circulation des informations utiles et nécessaires à l'occupation et à l'épanouissement de la Jeunesse.</li> </ul>
<b>PUBLIC ET TERRITOIRE CIBLE</b>	Les jeunes des quartiers prioritaires du CLSPD : Quartier d'Orléans et Sandy-Ground.
<b>PORTEUR DU PROJET</b>	Collectivité de Saint Martin et l'Etat (CLSPD).
<b>PARTENAIRES</b>	Sandy-Ground on the Move Insertion, Centre Culturel de Saint-Martin, Mad Twoz Family, Centre Symphorien d'Insertion, les Explorateurs, the Good Willing Workers of Orleans.
<b>MOYENS D'ACTION ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>	Cette charte signée entre la Présidente, la Préfète Déléguée et les associations des quartiers prioritaires œuvrant pour la jeunesse. Il s'agit au travers de cette convention de mutualiser les efforts, mettre en synergie les initiatives, afin de mettre en place des actions en direction des jeunes de ces jeunes.
<b>FINANCEMENT</b>	Aucun.
<b>CALENDRIER PREVISIONNEL</b>	Dès le 1 <sup>er</sup> semestre 2016.
<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>	Réunions trimestrielles des acteurs signataires de la convention.
<b>INDICATEURS D'EVALUATION</b>	<p>Nombre d'actions en faveur des jeunes de ces quartiers qu'a pu initier cette convention ;</p> <p>Enquête sur le sentiment de sécurité généré par les actions menées dans le cadre de cette charte.</p>

### FICHE-ACTION n°3.1.6

#### Arrêté d'interdiction de consommation de boissons alcoolisées sur la voie publique

<b>PRIORITE</b>	Tranquillité publique : dans certaines zones du territoire, caractérisés par des établissements ne respectant les normes en vigueur et générant de la délinquance de voie publique (surtout chez des jeunes).
<b>INTITULE DE L'ACTION</b>	Arrêté d'interdiction de consommation d'alcool sur la voie public
<b>IDENTIFICATION DE LA PROBLEMATIQUE</b>	Le constat actuel démontre qu'il y a des actes d'incivilités qui portent atteinte à l'ordre publics perpétré par des personnes sous l'influence de l'alcool.
<b>OBJECTIFS</b>	Limiter la délinquance et les agressions ;  Limiter la consommation excessive d'alcool acheté le plus souvent en dehors des bars ;  Lutter contre la consommation de boissons alcoolisées sur la voie publique par des personnes en état d'ébriété ;
<b>PUBLIC ET TERRITOIRE CIBLE</b>	Certaines zones du territoire, ayant des débits de boissons générant de la délinquance de voie publique.
<b>PORTEUR DU PROJET</b>	Collectivité de Saint-Martin.
<b>PARTENAIRES</b>	Police Territoriale ; Gendarmerie Nationale.
<b>MOYENS D'ACTION ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>	Il s'agit de prendre un arrêté territoriale signé par la Présidente du Conseil Territorial, afin d'interdire la consommation de boissons alcoolisés dans certaines zones du territoire. Les forces de l'ordre (Etat/COM) auront la charge sanctionner les contrevenants en cas de non-respect de l'arrêté.
<b>FINANCEMENT</b>	Aucune.
<b>CALENDRIER PREVISIONNEL</b>	1 <sup>er</sup> semestre.
<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>	Nombre de contraventions pour non-respect ; Nombre de personnes placées en cellule de dégrisement ;
<b>INDICATEURS D'EVALUATION</b>	Variation des données de la délinquance de voie publique.

**FICHE-ACTION n°3.1.7**  
**Contrôle des débits de boissons**

<b>PRIORITE</b>	Tranquillité publique : Lutte contre la vente illégale de boissons alcoolisées et inciter les établissements de nuits et débits de boissons à respecter la législation en vigueur notamment celle relatif aux mineurs.
<b>INTITULE DE L'ACTION</b>	Contrôle des débits de boissons.
<b>IDENTIFICATION DE LA PROBLEMATIQUE</b>	En ce qui concerne la vente d'alcool sur le territoire, Il y a de plus en plus d'ouverture de débits de boissons ne respectant pas la législation en vigueur. Cela a des conséquences sur la tranquillité publique : ivresse sur la voie publique, nuisance sonore, délinquance de voie publique, insalubrité...
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lutter contre la vente illégale de boissons alcoolisées ;</li> <li>• Protéger les mineurs ;</li> <li>• Prévenir tout acte d'illégalité concourant au trouble à l'ordre public</li> </ul>
<b>PUBLIC ET TERRITOIRE CIBLE</b>	Tous les débits de boissons du territoire.
<b>PORTEUR DU PROJET</b>	L'Etat et la Collectivité de Saint-Martin
<b>PARTENAIRES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Police Territoriale ;</li> <li>• Direction des Affaires juridiques et contentieux ;</li> <li>• Gendarmerie Nationale ;</li> <li>• Police Air Frontière ;</li> <li>• Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ;</li> <li>• Inspection du travail ;</li> <li>• Préfecture de St-Barthélemy et de St-Martin ;</li> <li>• Collectivité de Saint-Martin.</li> </ul>
<b>MOYENS D'ACTION ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>	Le CLSPD, à travers sa stratégie territoriale de prévention de la délinquance ciblera les établissements à contrôler. En se reposant sur les forces de l'ordre et les services de l'Etat compétents procéderont aux contrôles de ces structures sur le terrain en vérifiant leur conformité aux règles au niveau administratif.
<b>FINANCEMENT</b>	Aucun.
<b>CALENDRIER PREVISIONNEL</b>	En cours.
<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>	Nombre de contrôles opérés sur le territoire ; Réunions trimestrielles de suivi des contrôles opérés ;
<b>INDICATEURS D'EVALUATION</b>	Impact sur la tranquillité publique : Nombre de fermetures administratives, de mise en conformité, variation des plaintes des riverains en termes de nuisance sonore, ivresse recensée sur la voie publique.

**Objectif n° 2 :**  
**Déployer la vidéoprotection**

**FICHE-ACTION n°3.2.1**  
**Remobilisation du Comité de pilotage de la vidéoprotection**

<b>PRIORITE</b>	Permettre aux acteurs du CLSPD de suivre le dispositif de vidéoprotection.
<b>INTITULE DE L'ACTION</b>	Comité de pilotage de vidéoprotection.
<b>IDENTIFICATION DE LA PROBLEMATIQUE</b>	Nécessité de pouvoir suivre le dispositif de vidéoprotection et de pouvoir améliorer son efficacité dans le cadre de la prévention, la lutte contre la délinquance.
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer l'élaboration du dispositif de vidéoprotection et à son évolution ;</li> <li>• Elaborer en concertation avec la Justice, un protocole d'exploitation des images ;</li> <li>• Evaluer les résultats du dispositif mis en place.</li> </ul>
<b>PUBLIC ET TERRITOIRE CIBLE</b>	La population du territoire de Saint-Martin.
<b>PORTEUR DU PROJET</b>	Collectivité de Saint Martin et l'Etat (CLSPD).
<b>PARTENAIRES</b>	Vice-Procureur, Directeur de la Police Territoriale, Commandant de la Gendarmerie Nationale.
<b>MOYENS D'ACTION ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>	Sous la Présidence de la Présidente du Conseil Territorial, le comité de pilotage de vidéoprotection se réunira une fois par semestre afin de faire le point sur le dispositif de vidéoprotection.
<b>FINANCEMENT</b>	Aucun.
<b>CALENDRIER PREVISIONNEL</b>	Dès le 1 <sup>er</sup> semestre 2016.
<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>	Nombre de comité de pilotages tenus ; Amélioration et recadrage apportés au dispositif.
<b>INDICATEURS D'EVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Evaluation de l'état statistique dans les espaces vidéoprotégés, quantitativement mais aussi qualitativement ;</li> <li>▪ Proportion des affaires résolues grâce à la vidéoprotection ;</li> <li>▪ Demande de consultations dans le cadre judiciaire ;</li> <li>▪ Effet sur les délais d'intervention, en moyenne générale et dans les zones vidéoprotégées ;</li> <li>▪ Enquête de satisfaction.</li> </ul>



## Stratégie Territoriale de Prévention de la Délinquance et de Sécurité

Les parties signataires prennent acte de ce qui précède et s'engagent avec l'ensemble des partenaires du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance par le présent contrat :

- A mettre en œuvre et mener à bien les actions qui y figurent
- A dégager les financements nécessaires à la mise en œuvre de la Stratégie Territoriale de la Délinquance et de Sécurité
- A tout mettre en œuvre pour pérenniser le partenariat

Signé à Saint-Martin, le 15 décembre 2015

La Préfète Déléguée



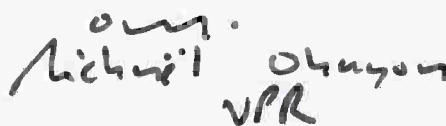
Anne LAUBIES

La Présidente du Conseil Territorial



Aline HANSON

Le Procureur de la République



Samuel FINIELZ

Samuel FINIELZ